



Les brevets

C'est quoi ?

Un brevet est un titre de propriété industrielle qui confère à son titulaire non pas un droit d'exploitation, mais un droit d'interdiction de l'exploitation par un tiers de l'invention brevetée. Ce titre a une durée limitée, généralement 20 ans. Le brevet n'est valable que sur un territoire déterminé : en général un pays ou un groupe de pays. En contrepartie, l'invention doit être divulguée au public : en pratique, les brevets sont automatiquement publiés 18 mois après la date de priorité, c'est-à-dire le premier dépôt, sauf cas particuliers.

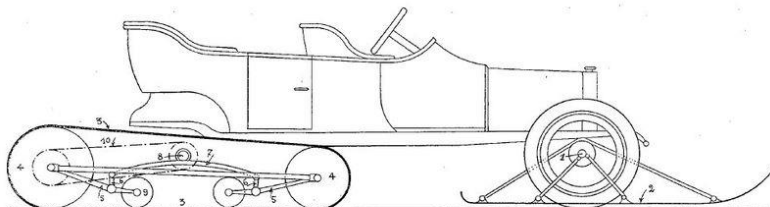


Pourquoi ?

L'innovation est souvent associée aux termes de réussite, de croissance et de développement. Elle permet à une entreprise de se diversifier, soit par la sortie d'un nouveau produit, soit par la mise en place d'un service novateur, ou bien d'améliorer sa productivité en agissant sur différents processus. Cependant, lorsque l'on parle d'innovation, il est nécessaire de penser propriété intellectuelle. En effet, à toute création doit s'ajouter une protection juridique, afin de bénéficier d'une sécurité et de l'exclusivité quant à l'utilisation de son invention. Cette protection est représentée par le dépôt d'un ou plusieurs brevet(s).

Pour qui ?

Que vous soyez une entreprise, un particulier ou que vous représentiez une personne morale, vous pouvez déposer vous-même votre brevet ou faire appel à un mandataire professionnel pour vous aider dans vos démarches.



Comment ?

Pour être brevetable, outre le fait qu'il doit être une « invention », l'objet du brevet doit répondre à trois critères essentiels :

- ⇒ Il doit être nouveau, c'est-à-dire que rien d'identique n'a jamais été accessible à la connaissance du public, par quelque moyen que ce soit (écrit, oral, utilisation, salons, ...), où que ce soit, quand que ce soit.
- ⇒ Sa conception doit être inventive, c'est-à-dire qu'il ne peut pas découler de manière évidente de l'état de la technique, pour une personne connaissant le domaine technique concerné.
- ⇒ Elle doit être susceptible d'une application industrielle, c'est-à-dire qu'elle peut être utilisée ou fabriquée de manière industrielle (ce qui exclut les œuvres d'art ou d'artisanat, par exemple).

Trucs et astuces

L'enveloppe Soleau, du nom de son inventeur, est un instrument français peu contraignant et peu coûteux. C'est une preuve d'antériorité d'une création que l'on peut utiliser en France pour obtenir de façon certaine la date d'une invention, d'une idée, d'une œuvre en la déposant à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Il est essentiel de noter que l'enveloppe Soleau ne constitue pas un titre de propriété industrielle en tant que tel. Son objectif est de dater une œuvre, une idée ou un concept et non de les protéger, il est donc essentiel d'entreprendre en parallèle le dépôt d'une demande de brevet ou l'enregistrement de tout autre élément pour lequel on vise des droits de propriété industrielle.

Espacenet est un logiciel de services en ligne gratuit pour la recherche de brevets et demandes de brevet. Espacenet a été élaboré par l'Office européen des brevets (OEB) ainsi que les Etats membres de l'Organisation européenne des brevets. C'est une des plus grosses plateformes de recherche de brevets, avec un accès gratuit à plus de 55 millions de brevets provenant de 72 pays. La page "Recherche avancée", permet de rechercher un brevet par : Mots-clés dans le titre, mots-clés dans le titre ou l'abrégié, N° de publication, N° de demande, N° de priorité, date de publication, demandeur (s), inventeurs (s), Classification européenne ou CIB.

<http://fr.espacenet.com/>

Recherche avancée

1. Base de données

Base FR-esp@cenet= FR + EP + WO, en français

Choisissez: FR - esp@cenet

2. Critères de recherche

Entrez vos mots-clés en français sur la base FR-esp@cenet, en anglais sur la base Worldwide.

Mots-clés dans le titre:	<input type="text"/>	prothèse
Mots-clés dans le titre ou l'abrégié:	<input type="text"/>	catalyseur AND échappement AND moteur
N° de publication:	<input type="text"/>	FR2824499 EP1016464 WO2008138845
N° de demande:	<input type="text"/>	FR20030002200
N° de priorité:	<input type="text"/>	GB20050024363
Date de publi:	<input type="text"/>	2009 200901 20090213
Demandeur(s):	<input type="text"/>	Air Liquide
Inventeur(s):	<input type="text"/>	Claude Dumont
Classification européenne (ECLA):	<input type="text"/>	
Classification internationale des brevets (CIB):	<input type="text"/>	H02M7 H03K17.687

RECHERCHER EFFACER

La Classification internationale des brevets (CIB) est un système hiérarchique divisant les technologies en huit sections (le niveau le plus général avec, par exemple : « Techniques industrielles, Transports » ou « Chimie, Métallurgie »...), classes, sous-classes et groupes. Elle est commune pour les brevets, les modèles d'utilité et les certificats d'utilité, et est utilisée par de nombreux pays. Son objectif est de faciliter les recherches sur les millions de brevets en proposant une entrée par les technologies. Le résultat est qu'à partir des listes des codes IPC associés (ex : H05B43/00) à chaque demande de brevet, il est possible de connaître les technologies reprises par l'invention et de mieux apprécier l'activité inventive. En associant cette classification avec d'autres informations (déposants, inventeurs, dates, mots clés, etc.), les recherches de brevets sont plus précises.

www.wipo.int/classifications/ipc/ipc8/?lang=fr&menulang=FR

Le pré-diagnostic proposé par l'INPI consiste en une évaluation des besoins de l'entreprise en matière de propriété industrielle. Grâce à lui, vous pourrez optimiser le potentiel d'innovation de votre entreprise. Ce service est gratuit pour les entreprises. www.inpi.fr/fr/services-et-prestations.html

Les groupements de pays. Pour faciliter l'extension de brevet en dehors de la France, des groupements de pays ont été réalisés et des conventions ont été signées entre les états membres (OEB pour 36 pays européens, demande de brevet PCT pour les 142 pays signataires du Traité de coopération en matière de brevets).

Les dessins & modèles protègent les créations esthétiques ou l'apparence d'un produit. Pour être valablement protégé par le dépôt d'un Dessin&Modèle, une forme doit : être apparente, être nouvelle, et, posséder un caractère propre.

Contacts

Marc Glodkowski
Délégué régional – INPI
Téléphone : 02 40 35 82 91
mglodkowski@inpi.fr

Antoine Thebaud
Chargé de mission – Laval Mayenne Technopole
Portable : 06 75 90 56 50
antoine.thebaud@laval-technopole.fr

